



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 24**

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON - M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

VERSEMENT D'AVANCE SUR SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET A LA CAISSE DES ECOLES

N° Acte : 7.5

Délibération n°24-223

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Budget Primitif de la commune sera soumis au vote de l'assemblée délibérante en mars 2025, il est indispensable que le CCAS et la Caisse des Ecoles puissent avoir la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement sur le premier trimestre de l'année.

Il convient donc de leur attribuer une avance sur subvention 2025 dans la limite de 24 % des crédits versés en 2024.

ÉTABLISSEMENT	MONTANT VERSE EN 2024	AVANCE SUR SUBVENTION 2025
CCAS	1 030 000.00 €	247 200.00 €

CAISSE DES ECOLES	175 000.00 €	42 000.00 €
-------------------	--------------	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 24 voix Pour
N'ayant pas pris part au vote : 14 (GACHON Loïc représentant : MORBELLI Pascale / MERAKCHI Anissa /
RAFIA Kadija / HAMOU-THERREY Bernadette / SAHUN Véronique / ALLIOTTE Xavier / OULIE Gérard /
DESCLOUX Odette / BERTHOLLAZ Annie / ROVARINO Isabelle / CUIILLIERE Nadine / CZURKA Maryline /
MONDOLONI Jean-Claude)

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

AUTORISE le versement d'avance sur subvention 2025 au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE